

RÈGLEMENT DE LA TOMBOLA

4L Trophy 2027 – Les Vagabonds des Dunes

Article 1 – Organisation

La présente tombola est organisée par l'association La Rochelle Beach Club, association loi 1901, dans le cadre du financement de la participation de Margaux et Rémi – Les Vagabonds des Dunes – au 4L Trophy 2027.

Le lot mis en jeu est réalisé et offert par l'Artiste Bidon.

Le site unpetitdiamant.com est utilisé comme support pour la présentation et la participation à la tombola.

Article 2 – Conditions de participation

La tombola comporte 50 numéros, numérotés de 1 à 50.

Le prix de chaque numéro est fixé à 10 €.

Chaque numéro ne peut être attribué qu'à une seule personne. Un même participant peut acquérir plusieurs numéros.

La participation est définitivement enregistrée après validation du paiement.

Lors de sa participation, le participant devra communiquer des coordonnées valides permettant de l'identifier et de le contacter : nom, prénom, numéro de téléphone et adresse e-mail.

Article 3 – Lot mis en jeu

La tombola comporte un lot unique :

Un Playmobil XXL aux couleurs du Stade Rochelais, réalisé et offert par l'Artiste Bidon.

Le lot remis au gagnant correspond au Playmobil présenté sur les différents supports de communication de la tombola.

Le lot ne pourra faire l'objet d'aucun échange contre sa valeur en espèces ni d'aucune contrepartie financière.

Article 4 – Date et déroulement du tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 12 décembre 2026 à 12 h 00 (midi).

Le tirage sera retransmis en direct sur le compte Instagram des Vagabonds des Dunes.

Il sera effectué à l'aide d'une machine de bingo contenant 50 boules numérotées de 1 à 50, correspondant aux 50 numéros de la tombola.

La machine sera actionnée et une seule boule sera tirée au hasard.

Le participant détenteur du numéro correspondant à la boule tirée sera immédiatement déclaré gagnant de la tombola.

Le numéro gagnant sera annoncé pendant la retransmission en direct.

Article 5 – Information du gagnant

À l'issue du tirage, le gagnant sera aussitôt contacté par SMS, par e-mail et par téléphone, à l'aide des coordonnées communiquées lors de sa participation.

La vidéo du tirage sera ensuite publiée ou mise à disposition sur le site des Vagabonds des Dunes (<https://lesvagabondsdesdunes.fr/index.html>) ainsi que sur le site de l'Artiste Bidon.

Les participants n'ayant pas pu assister au direct pourront ainsi consulter ultérieurement le déroulement et le résultat du tirage.

Article 6 – Remise du lot

Le gagnant pourra récupérer directement le Playmobil XXL selon des modalités convenues avec l'organisateur.

Si le gagnant ne peut pas récupérer le lot, une expédition par Colissimo pourra être organisée.

Dans ce cas, les frais d'expédition sont fixés forfaitairement à 20 € et seront à la charge du gagnant.

L'expédition sera réalisée dans les meilleurs délais afin de permettre, dans la mesure du possible, une réception avant Noël 2026.

L'organisateur ne pourra toutefois garantir la date exacte de livraison et ne pourra être tenu responsable d'un éventuel retard d'acheminement imputable au transporteur.

Article 7 – Affectation des fonds

La tombola comprend 50 numéros au prix de 10 € chacun, soit une collecte totale de 500 €.

Les sommes recueillies sont destinées à contribuer au financement du projet 4L Trophy 2027 de Margaux et Rémi – Les Vagabonds des Dunes, porté par l'association La Rochelle Beach Club.

Article 8 – Données personnelles

Les informations recueillies lors de la participation sont nécessaires à la gestion de la tombola, à l'attribution des numéros et à la prise de contact avec le gagnant.

Les données recueillies comprennent notamment le nom, le prénom, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone du participant.

Ces informations sont utilisées dans le cadre de l'organisation et du suivi de la tombola.

Elles ne seront pas utilisées à des fins commerciales sans le consentement de la personne concernée.

Les participants disposent des droits prévus par la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Article 9 – Transparence du tirage

Afin de garantir la transparence de l'opération, le tirage sera effectué en direct sur Instagram, devant la caméra, à l'aide de la machine de bingo comprenant les 50 boules numérotées de 1 à 50.

La retransmission pourra être enregistrée et conservée par l'association afin de disposer d'une trace du déroulement et du résultat du tirage.

Après le direct, la vidéo sera également mise à disposition sur le site des Vagabonds des Dunes ainsi que sur le site de l'Artiste Bidon.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation à la tombola implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement sera accessible pendant toute la durée de l'opération.

En achetant un ou plusieurs numéros, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter l'ensemble des dispositions.

50 numéros • 10 € le numéro • 1 gagnant

Tirage en direct le 12 décembre 2026 à 12 h 00